



Service Crèches
Communauté de Communes du Pays Riolais



Crèche de Voray
Les Lutins



Crèche d'Etuz
L'Île aux enfants



Crèche de Rioz
Les Petits Pas

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION CRECHES

Madame, Monsieur,

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde. Veuillez retourner **dès que possible** ce dossier et les pièces suivantes au Service Crèches :

- La fiche de pré-inscription et la fiche de renseignements ci-joint.
- Photocopies du livret de famille complet ou à défaut des cartes d'identité : parents et de tous les enfant(s) du foyer.
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-2, (copie intégrale recto-verso) : des 2 parents ou conjoint(e) vivant sous le même toit. Exemple : pour 2024 fournir l'avis 2023 (*sur les revenus 2022*).
- La dernière feuille du règlement de fonctionnement des Crèches, attestant en avoir pris connaissance et en accepter les conditions.
- 1 lettre adressée à la Présidente de la CCPR pour demander une place en crèche et préciser les besoins.
- La photocopie d'une attestation CAF sur laquelle apparait votre numéro CAF (si votre demande est en cours de traitement à la CAF, veuillez l'indiquer et vous fournirez l'information ultérieurement dès réception).

Ce dossier est à remettre en main propre directement au Service Crèches de la Ccpr.

Ouverture au public uniquement le matin du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 ou sur rendez-vous l'après-midi.
Pour tout renseignement ou question pour remplir ce dossier, n'hésitez pas à nous contacter au 03.84.91.97.21

A réception de votre dossier complet, votre enfant sera inscrit sur une liste d'attente. La commission d'attribution des places, présidée par Christelle CUENOT 2ème vice-présidente en charge du service Enfance, Petite Enfance de la Ccpr, procède aux admissions en fonction du nombre de places disponibles dans chacune des crèches et selon les critères du règlement de fonctionnement. Lors du dépôt de votre dossier, vous êtes informé par écrit de la date de la prochaine commission afin de vous permettre d'appeler le Service Crèches dès le lendemain pour connaître l'avancée de votre dossier.

Je joins à la présente le règlement de fonctionnement des crèches. Tout renvoi d'un dossier de pré-inscription à nos services sous-entend votre engagement à en respecter les termes.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



La Présidente,
Nadine WANTZ

Les informations recueillies dans la présente demande font l'objet d'un traitement destiné à gérer l'inscription, la présence et la facturation des enfants en crèche.

Les destinataires des données sont la Communauté de communes du Pays Riolais - Direction de l'Education, Enfance et Petite Enfance – le service crèches - les crèches.

Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits relatifs à l'utilisation des données personnelles en adressant vos demandes à l'adresse suivante (correction, mise à jour, portabilité des données, etc.) : Communauté de communes du Pays Riolais

DPO /Maison communautaire Rue des Frères Lumière - Parc d'Activités 3 R Rioz-Nord-Ouest - 70190 RIOZ

Retrouvez-nous sur

Communauté de communes du Pays Riolais
Parc d'activités 3R Rioz-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ
Service Crèches - Téléphone : 03.84.91.97.21 servicecreches@cc-pays-riolais.fr

PRÉ-INSCRIPTION CRÈCHE / HALTE – GARDERIE

NOM de L'ENFANT : Naissance :

RESPONSABLE 1

Père Concubin Tuteur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Portable :

Mail : *

**Cocher l'adresse mail principale à utiliser en priorité*

Situation : Célibataire Marié Pacsé Concubin
Divorcé Veuf

Profession :

Employeur :

Lieu de travail :

Adresse :

Tel professionnel :

Catégorie Socioprofessionnelle :

Employé(e) Artisan Agriculteur(rice)
Etudiant(e) Cadre Fonctionnaire Ouvrier(e)
Technicien(ne) Commerçant(e) Sans emploi
Profession libérale Congé parental

CAF MSA

N° Allocataire CAF :

N° MSA :

RESPONSABLE 2

Mère Concubine Tutrice

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Portable :

Mail : *

**Cocher l'adresse mail principale à utiliser en priorité*

Situation : Célibataire Mariée Pacsée Concubine
Divorcée Veuve

Profession :

Employeur :

Lieu de travail :

Adresse :

Tel professionnel :

Catégorie Socioprofessionnelle :

Employé(e) Artisan Agriculteur(rice)
Etudiant(e) Cadre Fonctionnaire Ouvrier(e)
Technicien(ne) Commerçant(e) Sans emploi
Profession libérale Congé parental

CAF MSA

N° Allocataire CAF :

N° MSA :

AUTRE RESPONSABLE DE L'ENFANT (en cas de séparation)

Père Mère Autre (veuillez préciser) :

NOM : Prénom :

Adresse complète :

Tel domicile : Portable :

Mail : Autorité Parentale : OUI NON

Nombre d'enfants mineurs à charge* :

Enfant présentant un handicap dans la famille veuillez fournir un justificatif

Enfant(s) majeur(s) à charge veuillez fournir un justificatif

Prévoir l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI NON



SERVICE CRECHES
 MAISON COMMUNAUTAIRE
 Rue des Frères Lumière
 70190 Rioz Tel : 03.84.91.97.21
 servicecreches@cc-pays-riolais.fr

Jours et horaires :

Ouverture au public uniquement le matin
 du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30
 ou sur rendez-vous l'après-midi

Dossier reçu le (réservé au Service Crèche) :

NOM et Prénom de l'enfant :

Né(e) le ou date prévue de naissance :

Date d'entrée souhaitée :

CRÈCHE(S) SOUHAITÉE(S) : ETUZ RIOZ VORAY SUR L'OGNON

Cocher la crèche de votre choix ou numéroter par ordre de préférence

LES 3 CRÈCHES COMMUNAUTAIRES SONT OUVERTES DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H00 à 18H30

Cocher le type d'accueil souhaité et remplir suivant vos besoins (accueil en ¼ d'heure) :

ACCUEIL RÉGULIER : accueil maximum 55 heures par semaine

CONTRAT ENSEIGNANT(S) : accueil et présence uniquement hors vacances scolaires

Jours et horaires d'accueil :

Lundi	De H	à H
Mardi	De H	à H
Mercredi	De H	à H
Jeudi	De H	à H
Vendredi	De H	à H

Places limitées

ACCUEIL IRRÉGULIER : accueil pour des professions médicales, pompiers, etc... (Rotation avec les week-ends)

Nombre(s)/jour(s) de garde par semaine :

Minimum d'heures par semaine : H..... **Maximum d'heures par semaine :** H.....

ACCUEIL OCCASIONNEL : Accueil ponctuel / halte-garderie, suivant les places disponibles.

Accueil souhaité :

Il est impératif de communiquer au SERVICE CRECHES de la CCPR tout changement relatif aux jours et horaires demandés sur ce document, ou toute modification concernant la date d'entrée ou concernant vos coordonnées, votre situation familiale ou professionnelle.



Communauté de Communes
du Pays Riolois

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LE TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

La Communauté de communes du Pays Riolois collecte et traite vos données personnelles au sein du logiciel Domino' Web/Mikado. Ce logiciel permet la gestion des crèches.

Je soussigné(e) : _____

Responsable légal de/des enfant(s) : _____

- J'accepte le traitement de mes données et/ou des données de mes enfants
- Je n'accepte pas le traitement de mes données et/ou des données de mes enfants*

Veillez cocher la case correspondante pour dire si vous acceptez/ n'acceptez pas le traitement de vos données.

* En cas de refus, veuillez-vous adresser au **Service Education, Enfance et Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays Riolois**.

Dans le cas où vous n'acceptez pas le traitement de vos données et /ou celles de vos enfants, vous ne pourrez pas bénéficier des services des crèches.

Fait le : _____ Signature : _____

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits relatifs à l'utilisation des données personnelles en adressant vos demandes à l'adresse suivante (correction, mise à jour, portabilité des données, etc.) :

*Communauté de communes du Pays Riolois
DPO*

Maison communautaire Rue des Frères Lumière - Parc d'Activités 3 R Rioz-Nord-Ouest - 70190 RIOZ



Communauté de Communes
du Pays Riolais

MENTIONS LEGALES DOMINO'WEB ET PORTAIL FAMILLES



Responsable de traitement et de publication :

Communauté de communes du Pays Riolais

Service Education, Enfance et Petite Enfance
Maison communautaire
Rue des Frères Lumière
70190 Rioz
Tel : 03 84 91 97 21
Mail : serviceeducation@cc-pays-riolais.fr
Site internet : www.cc-pays-riolais.fr

Editeur de logiciel Domino 'Web et du Portail Familles :

ABELIUM COLLECTIVITES

4 rue du Clos de l'Ouche
35730 Pleurtuit
N° TVA : FR 26 421 720 244
Tel : 0825 283 825
Mail : contact@abelium-collectivites.fr
Contact DPO : contact-dpo@abelium-collectivites.fr
Site internet : www.abelium-collectivites.fr

Hébergeur :

ABELIUM COLLECTIVITES, 4 rue du Clos de l'Ouche, 35730 Pleurtuit

L'hébergement du Site Internet est réalisé par la société OVH SARL.

SAS au capital de 10 069 020 €
Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France
RCS Lille Métropole 424 761 419
N° TVA : FR 22 424 761 419
Tel : 0 899 701 761 – Fax : 03 20 20 09 58
Mail : support@ovh.com
Site : www.ovh.com

Données personnelles : Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données (correction, mise à jour, portabilité des données, etc.) vous concernant en contactant :

*Communauté de communes du Pays Riolais
DPO
Maison communautaire
Rue des Frères Lumière - Parc d'Activités 3 R Rioz - Nord - Ouest - 70190 RIOZ*



Service Education/Enfance/ Petite Enfance

BAREMES CNAF POUR LE CALCUL DU TARIF EN CRÈCHE A PARTIR DE JANVIER 2024

Chaque famille a un tarif individuel correspondant aux revenus du foyer et au nombre d'enfant à charge. Les tarifs sont calculés sur une base horaire imposée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ces tarifs incluent les repas, les collations, les produits d'hygiène et les couches des enfants. Pas de supplément ou déduction tarifaire si la famille fournit les repas, goûter, couche ou un produit d'hygiène. La Communauté de Communes du Pays Riolois attribue une souplesse de dix minutes en faveur des familles au niveau de l'horaire d'arrivée et également de départ de l'enfant, soit 20 minutes par jour : 10 minutes avant l'heure prévue au contrat et 10 minutes après l'heure prévue au contrat.

Le tarif d'accueil pour les 3 crèches communautaires est calculé après transmission au Service Crèches de l'avis de situation déclarative de la famille établi en 2023 (sur les revenus 2022 / N-2).

Détails des ressources à prendre pour le calcul : Revenus annuels perçus en France ou à l'étranger, des parents ou conjoint vivant sous le même toit + enfant à charge percevant des revenus avant l'application des abattements fiscaux sur leurs avis d'impôt ou de non-imposition + ajout bénéfiques industriels et commerciaux/non commerciaux/agricoles (BIC/BNC, BA), heures supplémentaires déclarées, indemnités journalières maladie, maternité, accident/revenus capitaux mobiliers/immobiliers et ajout/déduction des pensions/déduction épargne retraite/allocation veuvage/indemnités de chômage/pension rente invalidité/taux forfaitaire. Total divisé par 12 et suivant les barèmes suivants :

BAREMES CNAF 2024	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants	Famille avec 4 à 7 enfants	Famille avec 8 à 10 enfants
Taux CNAF	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %	0.0206 %
Ressources mensuelles plafond : 6 000 €	3.71 €	3.10 €	2.48 €	1.86 €	1.24 €
Ressources mensuelles plancher 765,77 €	0.47 €	0.39 €	0.31 €	0.23 €	0.16 €

Application de la rétroactivité en cas de changement tarifaire lié à une modification familiale ou professionnelle sur présentation des justificatifs.

PLANCHER ET PLAFOND CNAF

Le plafond et le plancher sont actualisés par la CNAF. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, les ressources mensuelles plancher et plafond sont les suivantes :

► **Ressources mensuelles plancher : 765,77 €** ► **Ressources mensuelles plafond : 6000,00 €**

TARIF D'ACCUEIL D'URGENCE 2024 : 2,26 €, tarif calculé chaque année en fonction de la moyenne des participations des familles de l'année précédente.

TARIF AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) : application du montant « plancher » de ressources pour un enfant, soit le taux d'effort minimum de 0.0619 %

TARIF AEEH : la présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, permet d'appliquer le taux de participation familiale immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfant à charge et en situation de handicap dans le foyer. Exemple : en 2024, une famille de 2 enfants dont un est en situation de handicap bénéficiera du taux d'effort de 0.0413 % au lieu du taux de 0.0516 % par heure facturée.